

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARDOS DU 13 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, et le treize janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 09 octobre 2025 et sous la présidence de cette dernière.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève – LAMOTE Jean-Baptiste –DIBON Odette – CELHAY Martine - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - Dominique DARGUY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum est atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Dénomination de voies complémentaires.

0. Approbation du compte-rendu du 09 décembre 2025

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 09 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre.

- la signature du devis de LABRUQUERE Equipement technique hôtelier pour la fourniture et la pose de divers matériel pour la cantine de l'école publique (table d'entrée laverie, étagères, bac, douchette col de cygne), pour un montant de 3 846,26 € TTC ;
- la signature du devis de OCEANYS L'hygiène professionnelle pour la fourniture de matériel pour les services techniques, pour un montant de 158,52 € TTC ;
- la signature du devis de DECITRE INTERACTIVE SAS pour l'abonnement annuel 2026 à la solution ORB (Outil de Recherche Bibliographique), pour un montant de 918,00 € TTC ;
- la signature du devis de MAISON CAMOU-HIRIBARNE pour la fourniture de la motorisation pour porte de garage (appartement communal occupé par Marina ANICET), pour un montant de 466,42 € TTC ;
- la signature du devis de SAFFORES pour les transferts A/R des enfants de l'école publique à OSPITALEA IRISSARRY les 4 et 6 mai 2026, pour un montant de 340,00 € TTC le transfert ;

- la signature du devis de ITEK INFORMATIK, pour la fourniture d'un vidéoprojecteur EPSON, d'un lecteur BLU-RAY et de câbles HDMI et retour son pour la salle de cinéma, pour un montant de 3v347,30 € TTC ;
- la signature du devis de PEIO HEGUY, pour la traduction en basque du socle du site internet de la commune, pour un montant de 1 260,00 € TTC ;
- la signature du devis de SONEPAR pour la réparation du jetonneur du trinquet, pour un montant de 118,13 € HT ;
- la signature du devis de EI HEGUY SEBASTIEN pour la fourniture et la pose de 2 portes alu blanc (1 vantail et 2 vantaux) et d'un volet roulant alu blanc pour la garderie à aménager sous la cantine de l'école publique, pour un montant de 10 740,00 € TTC ;
- la signature du devis de ITHURSARRY MAIGNON MOTOCULTURE pour l'acquisition d'une élagueuse Echo CS2511, pour un montant de 564,00 € TTC ;
- la signature du devis de SAS GARAGE MARTINON pour la fourniture de 2 pneus Michelin pour le PARTNER PEUGEOT, pour un montant de 380,59 € TTC.

2. Dénomination voies complémentaires

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, dans les 3 langues du Pays Xarnegu, la dénomination de nouveaux chemins afin de pouvoir numéroté de nouvelles adresses et de poursuivre les opérations de certification avant publication dans la BAN (Base Adresse Nationale) :

- le chemin menant à l'Abbaye de Belloc, au départ de la RD10 dite route du Moulin de la Ferrerie en direction du territoire de la commune d'Urt, qui n'a pas été identifié précédemment car ne desservant aucune habitation de la commune, mais qu'en raison de son caractère traversant il convient aujourd'hui de nommer ;
- les chemins devant desservir les résidences et les maisons individuelles et jumelées du projet du COL à partir du chemin du Jardin champêtre.

Nom en français	Izena euskaraz	Nom en occitan gascon
Route de L'ABBAYE DE BELLOC	BÈTHLÒCEKO ABADIAKO errepidea	Caminau de l'ABADIA DE BÈTHLÒC
Allée de ZELAIETA DESSÚS	ZELAIETAGARAiko bidexka	Alea de ZELAIETA DESSÚS
Allée de ZELAIETA DEVATH	ZELAIETAPEko bidexka	Alea de ZELAIETA DEVATH

La dénomination des 3 chemins dans les 3 langues du Pays Xarnegu est approuvée à la majorité.

Pour : 12 voix

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

3. Questions diverses

La Maire fait un point sur :

- le projet de création d'une garderie sous la cantine de l'école publique. Elle explique que l'accueil des enfants dans cet espace est autorisé sous réserve de validation par le SDIS, notamment concernant les conditions de sécurité incendie et d'évacuation. L'analyse des 2 devis demandés pour des portes vitrées fait apparaître une différence de l'ordre de 5 000 € entre les 2 fournisseurs. Elle indique avoir accepté celui de Sébastien HEGUY, le moins disant, précisant que les portes sécuritaires qu'il propose, plébiscitées par les architectes, ont strictement les mêmes caractéristiques. Son fournisseur est la Miroiterie des Landes. Le délai de fabrication et de livraison est estimé à environ 7 semaines. Elle rappelle que le plafond coupe-feu est déjà existant et que les travaux seront réalisés en régie, complétés par l'intervention de 2 artisans pour les postes spécifiques. Le plan d'aménagement a été réfléchi en concertation avec les ATSEM, afin de répondre aux besoins d'accueil et de fonctionnement. Elle ajoute qu'une autorisation de travaux devra être déposée et que

la surface concernée par le projet représente environ les deux tiers de l'espace, le tiers restant étant destiné au stockage du matériel de l'école et de l'association des parents d'élèves. La question de l'accès à la cour étant soulevée (Elisabeth TOURATON), elle précise que celui-ci est déjà existant par l'arrière du bâtiment et que les travaux comporteront évidemment un volet fibre et connectique pour répondre aux besoins liés à l'accueil et à la vidéosurveillance. Elle ajoute avoir pris contact avec Jean-Baptiste HIRIGOYEN, propriétaire du champ contiguë le long du fronton, en vue de flécher sa parcelle dans le futur PLUi pour un potentiel agrandissement de la cour d'école. Le conseil municipal prend acte des éléments présentés.

- l'avancement du projet du COL, qui a connu un ralentissement en raison du décès de l'architecte en charge du dossier. Cette situation a entraîné un décalage dans l'avancement du marché. Elle indique que les prix devraient être proposés d'ici la fin du mois de janvier et que la liste des candidats a été examinée par le COL qui contactera les candidats directement.
- l'avancement du projet de la zone « *Le Carré* » à Bardos, piloté par la Communauté d'agglomération Pays Basque. Elle explique que l'aménagement prévoit 4 lots et qu'un arbre classé en tant qu'élément de paysage remarquable est présent sur le site. Son maintien ou sa suppression a été étudié, notamment au regard de son impact sur les sorties de la zone. Une solution optimale a été recherchée afin de préserver et l'aspect économique et l'aspect environnemental du projet. Le principe de conservation de l'arbre a été acté. Cette option entraîne toutefois une contrainte en matière de giration pour les poids lourds, qui a été prise en compte dans la réflexion. Elle indique que 3 candidats sont à ce jour identifiés (*Tony LEGARTO, Adam GALAS et Jean-François WILLIART Techno Pieux*). La commercialisation des lots prendra la forme d'un Bail Réel Solidaire (BRS). Elle précise que les acquéreurs devront assurer eux-mêmes leur propre aménagement.
- le déploiement des bornes électriques OSCEA64 prévues sur la commune par TE64 (*Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques*) lequel va proposer sous peu plusieurs dates pour une présentation auprès des élus.

Geneviève DULIN fait un point sur

- les chiffres clés du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable élaboré par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) concernant la commune. Celui-ci fait apparaître un rendement du réseau de 58,02 %, un chiffre toujours en baisse par rapport aux objectifs fixés en 2016 (72%). Elle explique que ce niveau de rendement préoccupant n'est pas surprenant au regard des problèmes récurrents de fuites observés sur le réseau communal. La nature des sols, notamment la présence d'argiles, fragilise les canalisations et génère des ruptures fréquentes, à l'instar de la très grosse fuite survenue à Guiche, qui a perduré plusieurs jours, les réparations ayant été retardées en raison du tournage d'un film. Elle cite les travaux de renouvellement du réseau déjà réalisés (*chemin de l'Aran, du moulin de Garat, d'Ithurriague, d'Horontchet, d'Etxemendi, de La Sarrade et route départementale 936*) et ceux à venir (*lieu-dit Fontagnères*) coordonnés aux travaux d'extension du réseau eaux usées du secteur. Au rappel de la Maire s'agissant de l'obligation des riverains - déjà contactés par Piero ROUGET de la CAPB - de se raccorder au nouveau réseau public, sauf en présence d'un système d'assainissement autonome (ANC) conforme repoussant à 10 ans ce délai (*afin d'amortir le système*), elle confirme que, bien que la bascule exige un investissement non prévu, le passage au tout à l'égout est jugé plutôt comme un avantage et un confort en zone urbaine, une mise aux normes d'ANC coûtant entre 16 à 17 000 €.
- La Maire complète le propos de Mme DULIN sur l'aspect défense incendie (*possibilité d'implanter un poteau incendie - PI - si le besoin justifie d'implanter une grosse canalisation*) et en profite pour faire un point d'étape sur l'élaboration du SCDECI (*Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'incendie, document d'analyse et de planification permettant de faciliter la conformité avec la réglementation départementale et nationale*), initié en 2021, dont le plan définitif devrait être finalisé ce début d'année. Elle explique que le territoire est maillé de PI publics et de bâches incendie privées le plus souvent agricoles dont l'intérêt général serait de mutualiser l'utilisation. Elle suggère de rencontrer les agriculteurs et évoque les possibilités de concours de la commune au financement desdites bâches (*terrassement et aménagement des accès en régie, commandes groupées, etc.*). Lionel DIRIBARNE précise que le coût moyen d'une bâche de 120 m³ tournait aux alentours de

3500 € il y a quelques années. La Maire suggère de prévoir chaque année une ligne budgétaire pour ce type de dépenses. Geneviève DULIN conclut en faisant remarquer que les secteurs classés en zone urbaine sont déjà bien dotés, et qu'il conviendrait de tester, en complément des PI et des bâches, la possibilité de prises d'eau directes dans les rivières.

- la candidature à l'appel à projet Tri hors foyer qui a été retenue (*mise en place des gestes de tri dans le domaine public*) et dont l'ensemble du déploiement des équipements (à l'échelle de la CAPB) interviendra dans les 9 mois.

Odette DIBON indique que la mise en accessibilité du site internet de la commune, qu'elle a travaillé avec la secrétaire Isabelle DETCHEVERRY, est entrée en phase traduction (*outil gratuit de traduction automatique en gascon Revirada – traduction en euskara par Peio HEGUY pour un montant de 1260 €*).

Jean-Baptiste LAMOTE informe :

- de la mise en sommeil de la troupe de théâtre dirigée par Jean-François MARECHAL,
- de l'arrêt d'activité de l'association ZILIPORTAKA,
- du renouvellement des bureaux et de la présidence du TRIAL CLUB BASQUE (Pierre CAZAUX), du BALL TRAP UR GORRI (Stéphane LAFARGUE) et du club BETHI AINTZINA (Michèle LAMOTE qui succède à Jeanne SUPERVIE),
- de la restitution programmée ce 26 janvier du DLA (*Dispositif Local d'Accompagnement*) initié début 2025 par le Foyer des Jeunes, afin de clarifier la trajectoire de l'association, ses objectifs, ses valeurs et son fonctionnement, à l'aube de ses 50 ans d'existence. Un travail accompagné par le cabinet Ethik'Up et lui-même en tant qu'interlocuteur de la Mairie.
- de la diffusion en live du concert de l'Orchestre national Auvergne-Rhône-Alpes, vendredi 23 janvier, à 19H45, au cinéma de Bardos (*G. FAURE – Masques et bergamasques Opus 112, R. DUBUGNON – Carmeniana, L.V. BEETHOVEN – Symphonie n° 7 en La majeur Opus 92*). Un concert « *qui ne se regarde pas mais qui s'écoute !* », dans d'excellentes conditions, le matériel de vidéo-projection, daté et défectueux, venant d'être changé.
- de la demande de domiciliation à la mairie de Bardos du siège social de l'association TALAKLÉ PRODUCTION, qui accompagne notamment le groupe KOLINGA, dont l'artiste principale, Rébecca M'BOUNGOU, réside à Bardos.

◆◆◆

La Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

La délibération prise au cours de la séance est numérotée DCM_2026_001.

◆◆◆

La secrétaire de séance,

Odette DIBON



La Maire
Maider BEHOTEGUY

